

Conformément à l'article L.1122-13, § 1^{er} du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, nous avons l'honneur de convoquer

M^r.....

Pour la première fois à la séance du Conseil communal qui aura lieu **Le 27 avril 2010 à 19 heures 30** à la Maison communale, 71 Avenue du Castillon à 1450 Chastre.

ORDRE DU JOUR

SEANCE PUBLIQUE

1. Procès-verbal de la réunion du 29 mars 2010 : approbation (vote) ;
2. Finances communales : budget de l'exercice 2010 : arrêté de l'Autorité de Tutelle (information) ;
3. Programme triennal 2010-2012 : document adapté : arrêt : décision (vote) ;
4. Cultes : Fabrique d'église de Saint-Géry : compte 2009 : avis (vote) ;
5. Personnel communal : statut pécuniaire : chèques-repas : adaptation : décision (vote).

HUIS CLOS

6. Personnel enseignant : désignation.

Par ordonnance
Pour le collège communal,

Le Secrétaire communal,

Y. CHARLIER



Le Bourgmestre,

C. JOSSART